

Liste des documents à apporter le jour de la visite

AUCUNE VISITE MEDICALE NE POURRA AVOIR LIEU SI VOTRE DOSSIER N'EST PAS COMPLET, DANS CE CAS VOUS DEVREZ REPRENDRE UN RENDEZ-VOUS

Vous devez vous présenter muni :

- du formulaire CERFA 14880*02 rempli lisiblement sans oublier de renseigner votre numéro de téléphone et votre adresse mail afin que vous puissiez être contacté en cas de problème sur votre dossier
- des résultats des tests psychotechniques si besoin (les tests doivent avoir été effectués moins de 6 mois avant le jour de la visite)
- des résultats de vos analyses biologiques (ces résultats doivent avoir moins d'un mois au jour de la visite)
- une pièce d'identité en cours de validité
- un justificatif de domicile

ATTENTION : si vous passez une première visite après une suspension, et si la commission médicale émet un avis favorable, vous aurez une aptitude temporaire à la conduite pour une durée maximale d'un an. Au terme de cette année, vous devrez passer une nouvelle visite médicale => voir les modalités de cette deuxième visite à la rubrique renouvellement